

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/MARS/021	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2016 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU REHABILITATION DE LOCAUX SCOLAIRES OU LIES AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES
<u>Date du conseil municipal</u> 07/03/2016	
<u>Date de la convocation</u> 29/02/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 29/02/2016	

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

Etaient présents :

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Claude **GODART**, Simone **JEROME**, Pascal **HUÉ**, Didier **MOREAU**, Alain **VELLER**, Marina **DESCOTES-GALLI**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Samira **BOUJIDI**, Virginie **SALITRA**, Karine **JARRY**, Michel **VEUX**, Danielle **BOUDET**, Medhi **BENSALEM**, Sandrine **NAGEL**, Jean-Pierre **GABARROU**, Monique **DEVILAINE**, Pierre **GUILLOU**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIÉ**, Pascal **D'HOKER**.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie **CHARRET**, représentée par Michel **BILLOUT**
- Charles **MURAT**, représenté par Michel **VEUX**
- Jacob **NALOUHOUNA**, représenté par Clotilde **LAGOUTTE**

Etait absente excusée :

- Rachida **MOUALI**

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 26 novembre 2015 par lequel celui-ci précise les modalités d'attribution de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Vu le budget communal,

Considérant que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour les travaux de construction ou de réhabilitation de locaux scolaires ou liés aux Nouvelles Activités Péri-scolaires,

Considérant que les travaux de réhabilitation des toilettes à l'école maternelle Noas sont éligibles à cette dotation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

ARTICLE 1 :

Sollicite l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (D.E.T.R.).

ARTICLE 2 :

Approuve le programme de travaux de réhabilitation des toilettes à l'école maternelle Noas.

ARTICLE 3 :

Approuve le descriptif de cette opération qui s'élève à 43 094,72 € HT (soit 51 713,66 € TTC).

ARTICLE 4 :

Dit que le plan de financement s'établit comme suit :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : | 21 547,36 € (50 %) |
| - Commune de Nangis : | 30 166,30 € TTC |
| | (21 547,36 € HT + 8 618,94 € de TVA) |

ARTICLE 5 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

Le maire,



Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160307-2016-MARS-021-
DE
Date de télétransmission : 11/03/2016
Date de réception préfecture : 11/03/2016